

CDVV	Annexes à la participation aux frais	2012
	Moins de 25 Ans	
	REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS	
	<p>Le forfait étant souscrit librement, celui-ci ne sera pas révisé en fonction de l'activité réelle de l'adhérent. En cas de force majeure, une demande de modification pourra être effectuée auprès du comité.</p> <p>Le règlement peut se faire par versements échelonnés de plusieurs chèques encaissables à dates fixées.</p> <p>A la fin du forfait, 2 possibilités pour continuer : prendre un autre forfait ou passer à l'heure de vol.</p> <p style="text-align: center;">Le forfait illimité doit être réglé avant le 1er mai.</p>	
	Le compte d'un pilote doit toujours être positif (règlement intérieur)	
	UTILISATION PRIVEE DU REMORQUEUR PAR PILOTE-REMORQUEUR : le 1/100ème:	(1) 1,45 €
	Vols d'initiation	Standard Voltige
	Départ avec remorqueur :	70,00 € 100,00 €
	Assurance seule pour VI particulier (carte VV) :	8,50 €
	Le vol d'initiation suivi d'une inscription au club sera facturé comme un vol d'instruction + assurance VI	
Treuillards	Compensation : 1 treuillée pour 10 treuillées effectuées.	
	Remorqués et Hébergement des planeurs et pilotes extérieurs	
	Remorquage planeur extérieur : 40 € à 500m et 8 € par 100m supplémentaires. Ex: 80 € à 1000m	
	Cotisation Journalière: 8 € Cotisation à la semaine : 50 €	
	Hébergement: 5 € par jour et par personne	
	<p>Documents à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite médicale délivrée par un médecin agréé aéronautique. La liste des médecins est affichée dans la salle pilote, ou sur internet www.dgac.fr (rubrique aviation générale /aptitude médicale). - 2 photos d'identité <p>Documents à vous procurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manuel du pilote de vol à voile (disponible à la FNAC environ 40,00 €). Il comporte le manuel de préparation à la partie théorique du brevet de pilote de planeur ainsi qu'une fiche de progression utilisée par l'instructeur pendant la formation. - carnet de vol (disponible au club, environ 12,50 €) 	
	<p>Un relevé de compte individuel de chaque membre est édité régulièrement par le trésorier (et à récupérer à l'occasion de votre passage au club).</p> <p>Il se trouve dans le classeur bleu réservé à cet effet dans la salle des pilotes</p>	
		RC 01-12-2012